

Travailler dans les bibliothèques de la Ville de Paris

Le recrutement se fait par la voie des concours. Ceux-ci sont annoncés sur le site internet de la Ville de Paris (www.paris.fr) à la rubrique « Insertion, emploi et formations ».

Les demandes d'emploi et les CV pour d'éventuels emplois saisonniers ou à durée déterminée peuvent être envoyés à :

Direction des Affaires culturelles
Service des ressources humaines et de la formation professionnelle
Bureau des personnels des bibliothèques
16 rue des Blancs-Manteaux 75004 Paris

Faire un stage dans une des bibliothèques de la Ville de Paris

La Mairie de Paris accueille des élèves et étudiants qui effectuent un stage dans le cadre de leur cursus scolaire, ou des personnes en formation professionnelle, demandeurs d'emploi inscrits, dans les stages de formation agréés par l'État ou la région.

La première étape consiste à obtenir l'avis favorable du conservateur de la bibliothèque d'accueil. Attention, un délai de six semaines est nécessaire avant la date prévue pour le début du stage.

Pour que la demande de stage pratique aboutisse, il faut que les objectifs soient bien définis, un maître de stage désigné et qu'une convention de stage soit dûment signée entre le stagiaire (ou son représentant légal s'il est mineur), le représentant de la Ville de Paris et le représentant de l'établissement de formation avant le 1^{er} jour du stage.

Vous pouvez consulter les offres ou déposer une demande de stage sur le site internet de la Ville de Paris <http://stages.paris.fr/>.

Consulter des offres d'emploi en France

Le CDML édite une liste des sites proposant des offres d'emploi, titulaires ou contractuels, en France et dans les pays francophones. Ce document peut être envoyé sur demande en écrivant à cdml@paris.fr.

travailler en bibliothèques

filières
concours
formations
adresses

L'accès aux emplois des bibliothèques se fait généralement par concours. Les lauréats des concours de la **Mairie de Paris** sont affectés dans les bibliothèques de la Commune de Paris et dans les services communs de ce réseau.

Les lauréats des concours d'**Etat** peuvent être affectés dans une bibliothèque universitaire, à la Bibliothèque nationale de France, à la Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou, dans une des bibliothèques spécialisées de l'Etat ou dans un de ses services centraux ou déconcentrés.

Les lauréats des concours de la **Fonction publique territoriale** peuvent rechercher un emploi dans les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales, mais aussi les services documentaires ou d'archive des collectivités (communes, départements, régions).

Il est toujours possible, en cours de carrière, de passer par voie de détachement puis d'intégration de l'une à l'autre de ces fonctions publiques.

Pour s'informer sur les concours et les formations :

Centre de documentation sur les métiers du livre - bibliothèque Buffon
15 bis rue Buffon - 75005 PARIS - Tél. : 01 55 43 25 15 - cdml@paris.fr.

Horaires d'ouverture, hors vacances scolaires :

mardi, mercredi : 10h-19h ; jeudi, vendredi : 13h-19h ; samedi : 10h-18h.

Informations sur les formations et les concours des bibliothèques, bibliographies, manuels et ouvrages en lecture sur place ou à emprunter pour préparer les concours.

Organismes chargés d'organiser les concours :

Personnels de la Ville de Paris :

- pour les emplois de catégorie B et C : Bureau du recrutement et des concours - 2 rue Lobau - 75004 Paris - du lundi au vendredi de 9h à 17h - <http://www.paris.fr>
- pour les emplois de catégorie A : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Personnels d'Etat : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/> (choisir > Ressources humaines > Concours, emplois et carrières > Personnels des bibliothèques > Concours et recrutement)

Personnels territoriaux :

- pour le concours de conservateur de bibliothèques : CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) : <http://www.cnfpt.fr>
- pour les autres concours : centres départementaux de gestion (CDG) <http://www.fncdg.com>

Les formations en Ile-de-France

- IUT Paris V René Descartes (DUT, licence professionnelle) :

<https://polemlivre.parisnanterre.fr/>

- Pôle Métiers du livre de Paris X-Nanterre (DUT, licence, master) :

<http://www.cva.u-paris10.fr>

- Médiadix, DU techniques documentaires et médiation culturelle (diplôme de niveau IV, équivalent bac) :

<https://mediadix.parisnanterre.fr/du/>

- Ecole de Bibliothécaires-Documentalistes (EBD), formation en deux ans, validée par un Diplôme de niveau III ; formation en cours du soir, en un an :

<http://www.ebd.fr/>

- Formation d'auxiliaire de bibliothèque de l'Association des bibliothécaires de France, en un an (diplôme de niveau V) : <http://www.abf.asso.fr/> (réservée aux personnels travaillant déjà en bibliothèque)

Les formations avant recrutement permettent d'appuyer une candidature directe (recrutement des contractuels et de certains personnels de catégorie C) ou de s'inscrire à certains concours (diplômes professionnels de niveau bac+2).

Des formations post-recrutement sont prévues pour les conservateurs et les bibliothécaires.

Préparation aux concours pour les candidats extérieurs aux bibliothèques :

Pour les concours de catégorie A, un dispositif d'inscription via l'IPAG de Paris Nanterre est disponible pour les préparations organisées par [Médiadix](#).

le [CNEID](#) propose des préparations aux concours des bibliothèques.

[CF2ID](#), organisme privé de formation, propose une plateforme de préparation en ligne pour les concours des bibliothèques.

Les formations des IUT, de l'EBD et de l'ABF peuvent aider à préparer les épreuves professionnelles des concours.

Les métiers de la fonction publique :

Catégorie A (licence et plus) : Conservateur, bibliothécaire.

Catégorie B+ (diplôme technico-professionnel bac + 2, domaine métiers du livre ou documentation) : Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure, Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe supérieure, Assistant territorial de conservation principal.

Catégorie B (bac) : Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale, Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe normale, Assistant territorial de conservation.

Catégorie C : Magasinier, Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage, Adjoint territorial du patrimoine et des bibliothèques.